

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérot;
 Y^e BARREAU, rue S.t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche.

PRIX ;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Etranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 14 MAI 1826.

Le 9 mai, deux ouvriers mineurs, employés à l'extraction d'un rocher, montée des Carmélites, ont éprouvé de graves blessures. Ils ont été presque ensevelis, un moment, sous un monceau de cailloux et de terre qui était placé au-dessus du lieu où ils travaillaient, et qui s'est tout à coup ébranlé. L'un de ces malheureux a eu la jambe cassée, l'autre a été horriblement mutilé : on les a transportés de suite à l'Hôtel-Dieu. Un pareil accident est le résultat de leur imprudence, ou de leur impéritie. La moindre précaution pouvait l'éviter.

— Le 11 mai, sur les quatre heures du matin, Hélène Etienne, couturière, âgée de 35 ans, qui était, dit-on, sujette à des accès d'aliénation mentale, s'est précipitée par la fenêtre d'une maison située rue du Bessard, n^o 12. Elle est morte sur le coup.

— Deux individus, soupçonnés de vol, ont été arrêtés à Grigny, par les soins de la gendarmerie, et amenés dans les prisons de Lyon. La Gazette suppose qu'ils ne sont pas étrangers à la tentative de vol, commise, ces jours derniers, dans le palais de l'Archevêché. Elle tire de cette supposition toute gratuité de cette circonstance indifférente, que l'un de ces malheureux est blessé à la main ; on sait qu'on a remarqué quelques traces de sang sur les barreaux de la terrasse, du côté de la Saône. Des présomptions, dont le vague est si évident, ne doivent pas être rendues publiques,

parce qu'elles peuvent faire, mal à propos, cesser des recherches qui pourraient procurer l'arrestation des auteurs de cette tentative audacieuse.

— Nous lisons dans un journal, que les blocs de marbre qui viennent d'être embarqués, après avoir été amenés à grands frais dans les chantiers de la place Louis-le-Grand, ont été reconnus inutiles, le nombre excédant de beaucoup ce qui était nécessaire. Il nous semble que cet examen aurait pu se faire aussi bien au moment du débarquement, si toutefois la réflexion n'était pas venue plutôt aux personnes chargées de cette surveillance. On eût évité les inconvéniens d'un transport pénible, qui a duré trois mois, et qui a encombré la voie publique, depuis le Port des Célestins jusqu'au milieu de la place Bellecour, où l'on traînait chaque bloc, en employant le moyen si lent des cordages et des rouleaux.

— La voiture mécanique, du sieur Barret, qui a reçu les honneurs de la scène et du vaudeville, est maintenant placée dans l'enceinte du monument de la place Bellecour, sous l'un des hangars, où les amateurs peuvent se donner le plaisir de l'admirer, en payant au concierge la modique rétribution de cinquante centimes. On se souvient, que le sieur Barret s'était engagé à faire, sans chevaux, à l'aide de sa voiture mécanique, le voyage de Paris en quinze heures. Le sieur Barret est le même qui tient dans nos petites foires une loterie de tableaux et de sucreries, à cinq centimes le billet. On voit que le sieur

Barret est décidément un homme inventif et universel.

— Les travaux du Grand Théâtre sont poussés avec une incroyable rapidité. La nuit même ils ne sont pas suspendus, et l'on voit les ouvriers enlever les terres et les déblais, à la lueur des torches. Une vaste enceinte en bois a été établie au-devant du bâtiment, sur la place de la Comédie : un monceau de décombres entassés dans ce lieu, s'élève à la hauteur du balcon. Les travaux de nuit offrent d'un autre côté l'avantage de mettre les habitans de ce quartier, riche et populeux, à l'abri de la poussière, que la chaleur du jour rendrait encore plus incommode. Un hangar a été établi sur la place du port S.t-Clair, pour les matériaux, et le Cirque olympique reçoit les décors et les boiseries enlevés de l'intérieur.

Pendant que ces ouvrages s'exécutent, une compagnie d'actionnaires veut mettre à profit la privation qu'éprouve le Public, réduit à l'étroite salle des Célestins. On monte un petit théâtre en briques et plâtre, dans le faubourg de la Croix-Rousse. Les acteurs seront recrutés un peu partout, c'est-à-dire que le personnel vaudra ce qu'il pourra. Nous ne savons pas maintenant si le directeur privilégié de nos spectacles, *intra muros*, n'a pas le droit de s'opposer à l'exécution d'une pareille succursalle, dont l'existence porterait le plus grand préjudice à notre unique théâtre. Les chefs de cette nouvelle entreprise ne manqueraient pas de baisser les prix, et d'attirer à eux la plupart des habitués du parterre des Célestins, en leur of-

rant, à bon marché, l'invincible attrait du noir mélodrame, tant aimé de ce bon Public.

— L'état du nommé Achard, liquoriste, place St-Laurent, dont le mobilier et la fabrique ont été réduits en cendres, paraît s'améliorer. On craignait qu'il perdît complètement la vue; il est certain que, malgré la gravité de ses blessures et l'action du liquide enflammé, il conservera l'un de ses yeux. Sa position et ses malheurs excitent le plus vif intérêt.

TRIBUNAUX DE LYON.

POUR D'ASSISES.

La session des assises s'est terminée, le 9 mai, comme nous l'avions dit. La dernière affaire appelée a été celle de François Biolay. Ce dernier était défendu par M^e Chartres. Il s'agissait de blessures graves, faites sur la personne d'un nommé Lièvre de l'arrondissement de Villefranche, blessures qui auraient entraîné une incapacité de travail de vingt-cinq jours. François Biolay est garde-champêtre, et accompagnait, en cette qualité, la personne qui était chargée de mettre à exécution le mandat d'arrêt qui avait été émis contre le sieur Lièvre. Celui-ci ayant cherché à s'échapper par la fenêtre de sa prison, Biolay tira sur lui un coup de carabine, qui atteignit Lièvre à la poitrine. Ce dernier a été quelque temps malade des suites de ce coup de feu. Une plainte a été rendue contre Biolay, qui a été mis en accusation, et traduit devant la Cour. Le délit, qui lui est imputé, emportait la peine de la réclusion et du carcan. Le jury a écarté la circonstance aggravante d'incapacité de travail personnel, pendant plus de vingt jours. Dès-lors il n'est plus resté qu'un fait punissable de peines correctionnelles, et la Cour a condamné François Biolay à trois mois d'emprisonnement, à l'amende et aux dépens. L'accusé est père de six enfans.

ALBUM LYONNAIS.

Un journal qui se dit bien informé, et qui puise toujours, dit-il, aux meilleures sources, a trouvé un moyen commode de rendre compte de la dernière session des assises. Il n'en a pas dit un mot avant la clôture, et son N^o du vendredi 12 mai, contient une analyse mesquine et troquée des principales affaires, analyse dont il a pillé ça et là les élémens, surtout dans la *Gazette*, et dans notre Feuille. C'est avec ce compte rendu d'emprunt, que le jour-

naliste aux mille abonnés a cru remplir ses obligations envers ses lecteurs. La tâche était facile, et nous nous félicitons d'avoir pu lui fournir des matériaux qui ont servi à l'abrégé.

— L'adjudication des ouvrages relatifs à la reconstruction des quatre travées du pont Morand, que la dernière inondation a emportées, est tranchée depuis le 5 mai. C'est le vendredi 12 que le *Journal du Commerce* donne pour nouvelle à ses abonnés, que ces travaux sont mis en adjudication. Mieux vaut tard que jamais.

— Une Feuille de cette ville fournit deux observations, que nous consignons ici. On y lit que les journaux du Valais se plaignent d'un froid extraordinaire. On a pu l'écrire de ce pays, mais le lire dans les journaux qui s'y publient, ce serait chose fort difficile, puisqu'en n'en compte pas un seul dans le canton.

Plus loin, le même journaliste attribue à un poète, encore existant, les vers qui furent composés pour l'ouverture du Grand-Théâtre, aussitôt après son achèvement dans l'état où nous l'avons vu. Le Publicentra, pour la première fois, dans la salle des Terreaux, en 1756, ce qui fait soixante-dix ans bien comptés; et comme on ne fait guère de vers qui aient les honneurs de la publicité, avant l'âge de 25 ans, c'est supposer que le poète approche de son siècle. Nous ne connaissons pas de centenaire parmi les poètes de notre cité, et nous ne voyons pas trop quelle est la pointe que l'auteur de l'article a voulu faire. Nous n'avons guère plus que ses lecteurs trouvé le mot de l'énigme. Serait-ce tout bonnement, et par hasard, ce que les gens sans gêne nommeraient une *grosse bêtise*.

— Quand on appelle les jongleurs politiques sur le terrain de la vérité, ils vous répondent par des injures, ou en vous adressant des questions de la plus inconcevable niaiserie. Les *Gallo-Grecs* nous demandent ce que nous avons donné pour les incendiés de S.t-Paul. Ces Chrétiens si fervens, qui brûlent de combattre pour la Croix, devraient ne pas ignorer au moins les principes élémentaires de notre Religion. Elle nous recommande d'exercer la charité en se-

cret, sans ostentation, sans faste et sans éclat. L'humilité et la modestie sont les compagnes de la charité chrétienne, et quand les Chrétiens donnent, ils n'empruntent pas la voie des journaux, pour faire connaître leurs noms; ils ne briguent pas une vaine popularité, et ne font pas d'une œuvre de bienfaisance, une œuvre de parti. Ils ne commandent pas de donner avec une sorte de fureur; mais ils donnent en silence, et surtout ne font pas imprimer des couplets calomnieux et indécents contre ceux qui refusent de suivre leur exemple.

— De toutes parts on nous crie : *Donnez aux Grecs*. Il faudrait commencer, cependant, par avoir quelques égards pour ceux qui sont établis dans notre ville. L'un d'eux est descendu dans l'arène pour combattre les argumens d'un anonyme, qui écrit, sous le nom de Richardot, en faveur de l'échange des mécaniques à la *Jacquard*, proposé par l'Angleterre. M. Y... n'est pas un *grand Grec*, dit M. Richardot, qui veut faire comme on voit, le petit *Brunet*. Quoiqu'il en soit, les calembourgs ne sont pas des raisons, et ce sont des argumens que demande M. Y.... en réponse à ses objections. Nous reconnaissons, quant à nous, notre incompetence complète sur la matière. Nous attendrons humblement la décision qui sera portée sur un sujet aussi intéressant.

— Un journaliste annonce qu'il consacrera, aux incendiés de S.t-Paul, le produit du premier abonnement de six mois qu'il recevra. Ainsi une bonne action est subordonnée à la bonne volonté d'un lecteur de cette Feuille. Mais ce qui doit rassurer ces malheureux sur leur sort futur, c'est que le journaliste doit incessamment envoyer à ses abonnés une lithographie qui représentera l'événement dont ils sont victimes, et qu'il doit publier, suivant l'usage reçu, l'ouverture d'une souscription, en leur faveur, chez un limonadier.

— Une Feuille nous apprend que nos *nouveaux Croisés* vont faire une souscription, et donner un concert en faveur des pauvres incendiés et des ouvriers en soie sans travail. Nous souhaitons, pour leur honneur, et celui de notre ville, que ce projet se réalise, et qu'il

soit autre chose, qu'une simple *précaution oratoire* de gazette. Mais il aurait fallu, sinon commencer par cette bonne œuvre, du moins faire marcher de front les deux quêtes, et ne pas songer aux infortunés qui sont à nos portes, après avoir épuisé toutes les bourses pour soulager des malheurs, dont la plupart, comme le prétendu sac de Missolonghi, ne sont que des *figures de rhétorique*. Toutefois, le zèle a entraîné nos croisés. L'amour de la Religion les transporte. Comment leur resterait-il un instant pour songer au pauvre Clergé de nos campagnes, et à leurs compatriotes malheureux ! attendez qu'ils soient de retour de leur *croisade*.

— L'*Eclaircur* nous apprend que c'est à l'*opinion publique* qu'on adressera le compte-rendu de la souscription grecque. Voilà qui est très-rassurant pour les Hellènes. Ils aimeraient tout autant que les fonds leur parvinssent à eux-mêmes. N'est-ce pas aussi dans la caisse de cette même *opinion publique* qu'on a versé le produit de la fameuse quête du *Champ-d'Asile*, dont on fait dans ce moment, ce nous semble, une seconde édition, revue, corrigée et singulièrement augmentée.

— Nous avons plusieurs fois exprimé franchement notre opinion sur les compagnies d'assurances, et particulièrement sur celles dites à *primes*. Belles en théorie, ces institutions, comme tout ce qui sort des mains des hommes, montrent l'abus à côté du bienfait. Nous en trouvons un exemple bien frappant dans le dernier incendie. L'immeuble est assuré, au profit du propriétaire, par une compagnie. Le sieur Achard a lui-même, comme nous l'avons dit, assuré sa fabrique de liqueurs et de marchandises. Mais il n'a pas pris la précaution de s'assurer contre la chance de recours de la part des voisins incendiés, contre ce qu'on appelle, en style d'assureur, le *risque locatif*. A peine le foyer de l'incendie avait cessé de vomir des flammes, que déjà le papier timbré était moisi. Les locataires, victimes, avec M. Achard, du même fléau, ont assigné ce dernier, comme garant des effets de l'incendie allumé dans ses magasins. Quatre avoués se sont bientôt divisés

les rôles de cette procédure productive, dont ils exploiteront les plus petits éléments. A la diligence des mêmes locataires, des saisies-arrêts ont été pratiquées au préjudice de l'infortuné Achard, entre les mains de l'agent de la compagnie d'assurances, qui doit couvrir le *sinistre* qu'il a éprouvé, et qu'on a de suite constaté. D'un autre côté, la compagnie auprès de laquelle le propriétaire avait assuré son immeuble, vient exercer un recours aussi utile que celui des locataires incendiés, contre le même Achard, et prendre une portion dans le produit de son indemnité. Que restera-t-il au misérable manufacturier ! la perspective d'une ruine complète. Quel effet aura pour lui le contrat d'assurance, qui semblait devoir tarir la source de ses larmes ! il ne sera qu'une occasion de désordres et de procès, en offrant un dédale de chicanes inextricables, une réunion de formalités qui absorberont la majeure partie du gage commun. On l'aperçoit, il faut descendre dans l'application pour voir ce qu'est en réalité cette magnifique théorie des assurances, dont les réseaux enveloppent la France entière, et dont les agents perçoivent une espèce d'impôt foncier, à l'égal du Souverain et des deux Chambres.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Nous faisons part à nos lecteurs d'une nouvelle que nous avons apprise nous-mêmes avec une bien douce satisfaction. Plusieurs émigrés des départemens du Midi, que la fortune a favorisés, ont songé aux malheurs de leurs frères d'armes, qui n'ont aucune part dans l'indemnité. Ils ont autorisé M. le chevalier de Botherel, leur mandataire à Paris, à faire un travail de distribution entre les émigrés malheureux. Déjà M. le préfet de la Gironde a reçu une somme assez considérable pour faire une première répartition. Elle provient de la portion de ces hommes généreux dans les valeurs de l'indemnité. Un trait semblable est trop beau pour ne pas mériter et avoir la plus grande publicité. Il commandera l'admiration des adversaires de la loi et de l'émigration elle-même, qui ont osé la calomnier

en soutenant qu'elle se jetterait avec avidité, et sans regarder en arrière, comme sur une pâture qu'il lui tardait de dévorer, sur les capitaux que le Gouvernement mettait à sa disposition.

— Nous apprenons de Baïonne que le conseil de guerre, qui était convoqué, dans cette ville, pour juger M. de Reyniac, colonel du 3^{me} léger, et trois autres prévenus de complicité, les a tous acquittés solennellement, et à l'unanimité des suffrages : nos désirs sont satisfaits. En annonçant l'accusation portée contre ces militaires, nous avions manifesté le vœu de les voir sortir purs de cette lutte. Le triomphe de M. de Reyniac a été d'autant plus flatteur pour lui, que son régiment est en garnison à Baïonne, et que la lecture, qui a été donnée à ce corps assemblé, du jugement qui acquitte son chef, a été accueillie par les soldats avec des transports d'enthousiasme.

— Les Feuilles de Paris ont parlé de l'offre faite par une prétendue supérieure des religieuses de Ste-Camille, à Paris. Il s'agissait de secourir les Grecs malades ou blessés. On annonce aujourd'hui que cette femme, qui prend le nom de *Maunoir*, n'est qu'une intrigante ; que l'Ordre dont elle se dit supérieure n'a jamais existé dans la capitale, et que l'Autorité ecclésiastique ne reconnaît chez cette aventurière aucune qualité légale. Il paraît que cette lettre est une mystification mise en avant pour stimuler le zèle des souscripteurs.

— La Muse de la peinture est menacée d'un nouveau deuil, et l'École française, d'une profonde affliction. On parle d'un accident survenu à M. Gérard, peintre du Roi. On craindrait, assure-t-on, qu'il perdît bientôt la vue. Espérons que nous n'aurons point à déplorer un événement si fatal aux Beaux-Arts.

— La discorde était dans le camp d'Agramont, ou plutôt dans les coulisses de Feydeau. Deux artistes estimables, Huet et Daraacourt, s'étaient éloignés de la scène par suite de quelques tracasseries intérieures. M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, a fait un acte d'auto-

rité, qui a mis fin à cette petite intrigue. Il a autorisé les deux sociétaires à reprendre leur service.

— C'est à l'effervescence des passions qu'on doit la plupart des suicides. Il est rare de trouver un exemple de ce crime moral parmi les vieillards; cependant on nous écrit de Bordeaux qu'un septuagénaire a mis fin à ses jours, en se tirant un coup de pistolet. Deux fois l'arme a raté, et deux fois il a eu le fatal courage de l'amorcer, et de la diriger contre lui. Il était au terme de sa carrière, et il n'a pu attendre avec résignation ses derniers moments. Quel triste exemple d'immortalité!

VARIÉTÉS.

Nous avons sous les yeux le troisième N° d'un nouvel écrit périodique, qui est intitulé: *Journal grammatical et didactique de la Langue française*. Le rédacteur, dont le nom est indiqué sur le frontispice, est M. Marle, membre de l'Athénée, de la Société grammaticale, etc. Les auteurs prennent pour devise ces deux vers du législateur du Parnasse:

Surtout qu'en vos écrits la langue révéree
Dans vos plus grands excès vous soit toujours
sacrée.

(BOILEAU, *Art poétique*.)

Ce journal paraît, en douze livraisons, le premier de chaque mois. C'est au libraire Pilet, rue des Grands-Augustins, à Paris, qu'on s'adresse, pour la rédaction et les abonnemens. Le troisième N°, que nous examinons dans ce moment, se divise en quatre parties. Il paraît que c'est l'ordre adopté par M. Marle et ses collaborateurs. La première comprend quatre lettres adressées aux rédacteurs, par différens grammairiens, sur des questions et des doutes élevés par eux, et auxquels M. Marle promet de répondre dans le N° suivant. D'abord, c'est M. Bescher qui réclame contre la suppression du *t* dans le pluriel de tous les mots en *ant* et en *ent*. Ensuite, c'est M. Lévi qui traite longuement des participes *dormir*, *Tanguir*, *côuter*, *valoir*, etc. « La Grammaire et l'usage », dit M. Lévi, en parlant de ce Journal de Langue française, « éclairés par la raison et le bon goût, concilieront les grammairiens; peu-ple jusqu'ici inconciliable; l'Académie,

» tribunal suprême des procès littéraires, se réveillera de son inaction; » elle lira, méditera, prononcera, et » achèvera enfin son Dictionnaire, » Qui toujours très-bien fait reste toujours à » faire. »

Les deux autres lettres touchent des points d'orthographe, et des distinctions de régimes. La deuxième partie se compose d'une troisième leçon de Grammaire, par M. Boniface. Ces leçons vont, à ce qu'il paraît, par ordre de Numéros. Celle-ci traite de la classification des mots qui forment le discours. M. Marle aîné s'occupe, dans la troisième partie, de la didactique, ou de la théorie de l'enseignement, et enfin la quatrième est consacrée à une critique grammaticale, dont le sujet est puisé dans les poésies de M. de Lamartine. L'auteur de cette critique, M. Périer, est loin d'être un des ennemis de ce poète. Il repousse l'idée qu'il se soit enrôlé sous les bannières du romantisme, et il le proclame *un grand poète*: ce sont ses expressions. Seulement il relève quelques négligences, quelques incorrections de style, en faisant remarquer, comme Horace, qu'un petit nombre de taches légères doivent à peine fixer l'attention dans un ouvrage qui fourmille de beautés réelles.

Cette courte analyse donnera une idée suffisante du plan et de l'exécution de cet ouvrage périodique. Il doit être d'une utilité remarquable, surtout pour ceux qui s'adonnent à l'enseignement. C'est un dépôt de matériaux précieux pour toutes les questions grammaticales. Mais cette mine, qui paraît inépuisable au premier coup-d'œil, ne saurait fournir seule à ce journal une longue carrière. Dans six volumes, on aura bien avancé, si on n'a pas épuisé les discussions sur les points de grammaire en litige, devenus plus rares, tous les jours, par l'adoption de la nouvelle orthographe uniforme. Aussi, verrons-nous si cette entreprise, qui mérite d'être encouragée, a les suites que nous lui souhaitons vivement; nous verrons, disons-nous, ses rédacteurs recevoir dans leur cadre un renfort de productions littéraires, dans l'acception entière du mot, mais bien éloignées de la Grammaire proprement dite.

NOUVEAUTÉS EN VENTE

CHEZ CHAMBET FILS, LIBRAIRE, QUAI DES CÉLESTINS.

Le Siège de Lyon, suivi d'Odes sur la Grèce, par Charles Massas, in-18, jolie édition, 2 fr. 50 c. — *Idem* celui qui a remporté le prix à l'Académie, par Coignet, même format et même prix.

Mélanges littéraires de Wiallard, in-8°.

Le Jardinier des Fenêtres et des petits Jardins, in-18, figur., 2 fr.

La Morale des Enfans de France, 2 vol. in-12.

Le Guide du Voyageur en France, par Richard. — *Idem en Suisse*, par le même, à cartes.

Manuel de la Maîtresse de maison. — *Idem du Praticien*. — *Idem du Teinturier, et autres Manuels*, format, in-18.

Le même libraire reçoit toujours les nouveautés les plus en réputation, et donne en lecture les bons Mémoires historiques, Voyages, Romans, etc.

ANNONCES.

AVIS.

NOUVELLES BERLINES ACCÉLÉRÉES.
DE LYON A VALENCE,

Faisant le trajet en 12 heures.

A dater du 20 mai courant, il partira tous les deux jours, à sept heures du soir, de l'Hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour, une Berline suspendue, à neuf places, sur ressorts et très-commode.

Cette Voiture sera la seule qui desserve exclusivement Valence et les villes intermédiaires; ce service correspondra avec les Voitures déjà en activité sur Tarare et Roanne, qui dépendent de la même entreprise, et partent du même bureau.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 10 Mai.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 fr. 60 c. 65 c. 55 c. 50 c. 96 f. 45 c. 50 c. 55 c.
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. 64 f. 55 c. 50 c. 45 c. 35 c. 40 c.
Rente de Naples, 73 f. 55 c.
Emprunt royal d'Espagne

DU 11.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 f. 50 c. 40 c. 55 c. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, 90 f. 50 c.
Trois pour cent, 64 f. 55 c. 50 c. 55 c. 50 c. 45 c.
Annuités à 4 pour 0/0 J. du 22 décembre.
Action de la banque 2025 f. 2023 f. 50 c. 2025 f.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril.
Rente de Naples, 73 fr. 80 c. 70 c. 55 c.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 44 1/2.
Emprunt d'Haïti 750 f.